



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 23 novembre 2017

Convocation des conseillers :

le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés :

Le Conseil Communal;

**Objet : 11.1.12. Contrat de rivière: désignation du représentant
de la Ville d'Esch; décision**

Considérant qu'à la suite des élections communales du 8 octobre 2017, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la Ville d' Esch-sur-Alzette;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,


**procède par vote secret
et par 13 voix oui, 5 bulletins blancs et 1 bulletin nul
désigné**

le représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette au contrat de rivière:
Madame Mandy RAGNI (Déi Gréng), 26, rue Eugène Reichling, 4302 E/A

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.12.2017
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre 